

ARRETE n° 2019-17 RELATIF AUX CANDIDATS

CONSEIL DE FACULTE DROIT, ECONOMIE et GESTION

Collège des usagers Lundi 11 mars 2019

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et $\,$ D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de la Faculté de droit, d'économie et de gestion approuvés par le Conseil d'Administration le 2 juillet 2015 ;

Vu l'arrêté 2019-10 du 5 février 2019 relatif à l'élection partielle de représentants des usagers au Conseil de Faculté Droit, économie et gestion ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif du jeudi 28 février 2019.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE:

Aucune liste de candidats n'a été déposée dans le cadre des élections au **Conseil de Faculté Droit, économie et gestion** pour le collège des usagers.

Fait à Angers, le 1^{er} mars 2019 Le Président de l'Université Christian ROBLÉDO

Signé

DAGJI - 1